

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUILLET 2021

DELIBERATION N° 2021/23

### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER, AVEC LA CAPA, LA CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR L'ORGANISATION DE L'OPERATION « U TRAGULINU DI PAESI AIACCINI »

Date de la convocation :  
**22 juillet 2021**

Nombre de membres  
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers  
en exercice : **23**

Nombre de membres  
présents : **12**

Nombre de votants : **14**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :  
**M. MORETTI**

Le **mardi 27 juillet 2021 à 18h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de **Monsieur Etienne FERRANDI, Maire**, en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova de manière à répondre **aux impératifs de distanciation en période de crise sanitaire**.

**ETAIENT PRESENTS :** M. FERRANDI, *maire*, M. DOMINICI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, Mme AVOLIO, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, *conseillers municipaux*.

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. ALESANDRI (donne procuration à M. FERRANDI)  
M. GONZALEZ (donne procuration à Mme MINVIELLE)

**ETAIENT ABSENTS :** M BONARDI, *adjoint au maire*, M MERY, *conseiller municipal délégué* Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO M. GUITERA, M. MEZZACQUI M. PERALDI, Mme PIETRI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

En 2021, la CAPA a proposé à ses communes membres l'organisation collective d'une manifestation baptisée " U TRAGULINU DI PAESI AIACCINI ".

Cette manifestation touristique itinérante, appelée à se dérouler chaque week-end d'automne - du 4 septembre au 7 novembre 2021 - a pour objectif de valoriser les atouts des cœurs de village du territoire intercommunal et du centre-ville d' Ajaccio hors saison, afin de mettre en avant le territoire intercommunal dans toutes ses dimensions (patrimoine naturel et/ou culturel, production locale, culture, pratiques sportives...), de dynamiser la fréquentation touristique sur les ailes de saison et de favoriser ainsi la pratique d'un tourisme durable sur le territoire intercommunal.

Pour Alata, cette manifestation – qui fera l'objet d'une présentation en séance - aura lieu le samedi 4 septembre 2021.

Une convention de partenariat fixant les modalités de la participation de la CAPA et de ses communes membres dans le cadre de l'organisation de cette manifestation a été établie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ce document.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**Sur exposé de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire**

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention,

**Considérant** les objectifs de la manifestation et l'intérêt, notamment, de valoriser le territoire communal et intercommunal dans toutes ses dimensions et de favoriser sa fréquentation,

**Après**, réunion du Bureau des Adjointes, le 27 juillet 2021,

**AUTORISE** le Maire à signer, avec la CAPA, la convention de partenariat portant sur l'organisation de l'opération « U Tragulinu di paesi aiaccini »

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-21200061-20210727-2021\_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2021  
Affichage : 28/07/2021